



PENSION ALIMENTAIRE A ASCENDANT - RECUPERATION SUR SUCCESSION

Par brite

Bonjour,

Nous sommes deux enfants obligés alimentaires (mère en EHPAD).

Si l'un de nous ne peut pas donner de pension alimentaire ou ne verser qu'une somme modique, le second enfant peut-il demander à récupérer des sommes au moment de la succession ?

Une maison familiale a été conservée (indivision avec le parent survivant et les deux enfants). L'un des enfants veut la conserver mais veut imposer ses conditions de règlement. Peut-on invoquer qu'il met le second enfant en difficulté en ne lui permettant pas de récupérer sa part et de contribuer plus facilement au paiement de l'obligation alimentaire.

Merci.